

COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE L'UFR DES SCIENCES DE SANTE SEANCE PLENIERE DU 19 AVRIL 2016

Les membres du conseil se réunissent en séance plénière le **Mardi 19 Avril 2016, à 17h15 en salle R01** Ferdinand Cabanne, sous la présidence du Professeur F. HUET.

Membres présents :

Collège A :

Mmes L. Duvillard, E. Kohli, C. Thauvin
MM Y. Artur, M. Maynadie, P. Ortega-Deballon

Collège B :

MM S. Audia, D. Carnet, F. Lirussi

Collège P :

M. L-S. Aho-Glele

Etudiants circonscription médecine :

Mmes M. Andre, AL. Atchia, B. Cluzel, M. Sovcik,
MM M. Cotte, N. Renardet

Etudiants circonscription pharmacie :

MM T. Debief, B. Pocheron

Etudiants circonscription maïeutique :

Collège BIATSS :

M. D. Erimund

Personnalités Extérieures :

Mme P. Faivre

Invités à titre consultatif :

Mmes M-C Busson, S. Diemand, C. Tournay-Dupont

Membres excusés :

Mmes C. Binquet, M-C. Brindisi, F. Jandin, M. Nicod, L. Porcher, C. Segado, F. Tenenbaum
MM J-N Beis, J-F. Gerard-Varet, P. Richebourg

Absents:

Mmes C. Basset, A. Fraichard, F. Goirand, M-H Guignard, C. Henriot, M-C Lorriaux, M. Rochelet,
MM C. Andres, C. Coutant, S. Ladoire, E. Lesniewska, E. Samain

Pouvoirs :

Y. Artur à F. Huet à partir de 19h
AL. Atchia à M. Sovcik à partir de 19h45
J-N. Beis à M. Maynadie
C. Binquet à C. Thauvin
M-C. Brindisi à S. Audia
L. Porcher à T. Debief

P. Richebourg à B. Cluzel

ORDRE DU JOUR

SEANCE PLENIERE :

I- Approbation du compte-rendu du Conseil d'UFR du 30 Mars 2016

II- Informations générales

- Assises Hospitalo-Universitaires
- Visite HCERES
- DOM RH/Finances
- Accréditation
- Réunions ECNI du 03 mai au CNG et résultats le 29 juin 2016
- Informations de la Conférence des Doyens
- Arrêtés Passerelle

III - FINANCES

- Appel à projets pédagogiques 2016

IV - SCOLARITE

- Calendriers universitaires 2016/2017

V - UMDPCs

- DU Education Santé : modifications pédagogiques
- DU Pathologie Neuro-Vasculaire : changement de nom
- DU Bloc Opératoire : les nouveaux co-responsables
- DU Kinésithérapie Réadaptation Gériatrique : changement de tarif
- DIU Soins Palliatifs : nouvelle organisation

VI- Questions diverses

- Conflit d'intérêt et activités cumulées des HU

I - Approbation du compte-rendu du Conseil d'UFR du 30 Mars 2016

Les étudiants font remarquer que le paragraphe comité pédagogique médecine n'est pas assez complet. Le doyen s'engage à ce qu'il soit complété. Le reste du compte-rendu été adopté à l'unanimité.

II - Informations générales

- La semaine dernière les CNU se sont réunis. Ils ont émis des avis sur les promotions des personnels hospitalo universitaires. Les 3 candidats PU-PH : Sylvain Ladoire, Jean-Pierre QUENOT, Sylvain Manfredi ont été auditionnés, ils pourront être nommés au 1^{er} septembre 2017. Il en est de même pour le candidat MCU-PH, Hervé Devilliers.

PHU : prolongation de clinicat : 4 dossiers ont été présentés. Un dossier a été rediscuté et ne sera pas validé par le ministère. Delphine Hudry et Damien Denimal ont été validés par leur CNU respectif.

- **Dossiers accréditation-auto évaluation**

L'HCERES a réalisé sa visite il y a 15 jours. Le Doyen a été auditionné. Jusqu'à présent, les facultés de médecine et pharmacie n'était pas concernées par cette démarche.

- **Le dispositif PACES** devra sans doute être revu, avec mise en place d'accès autres que la PACES. Des expérimentations sont en cours, dont le retour n'est pas encore connu, or il va être demandé aux UFR de se positionner sur l'un ou l'autre des systèmes. Cela sera évoqué lors d'un prochain comité de pilotage PACES. Les étudiants seront invités à participer à un prochain comité de pilotage qui évoquerait ces expériences. Il peut être envisagé que lors des comités à venir, un point étudiant figure à l'ordre du jour et que les étudiants invités ne restent que pour évoquer ce point.

Il y a actuellement 6 expériences en cours, qui regroupent 12 universités (dont Bobigny, Clermont-Ferrand, Saint-Etienne, Angers).

- **Le Dialogue Objectifs-Moyens (DOM) RH et finances** a eu lieu le lundi 25 avril. Il est l'occasion de discuter des demandes de renouvellement ou de créations de postes, de la dotation financière allouée à l'UFR pour 2017.

La négociation se fera sur une base financière contrainte, les finances de l'université étant notamment impactées par la non intervention de l'Etat quant au Glissement Vieillesse Technicité et à l'augmentation du point d'indice. Il y a un an, l'université de Bourgogne a été ponctionnée d'un million d'euros par le Ministère, empêchant ainsi de réaliser les investissements prévus. Il faut trouver un juste équilibre entre la réalité des dépenses et nos demandes.

En ce qui concerne les heures complémentaires, les personnels HU (bi-appartenants) n'ont pas de service, c'est-à-dire qu'ils n'ont pas l'obligation de réaliser un certain nombre d'heures d'enseignement mais les universitaires dit mono-appartenants, eux, en ont un, variable en fonction de leur statut. Toute heure réalisée au-delà est une heure dite complémentaire. Ce quota d'heures, nécessaire pour réaliser les maquettes d'enseignement, est en diminution, à tel point que le dispositif est modifié pour être désormais géré en central. Les UFR doivent négocier leur nombre d'heures complémentaires. Le nombre d'étudiants étant en augmentation, celui des groupes de TP augmente également. En Médecine, cette augmentation est très importante, notamment en médecine générale. Cette dernière met l'accent sur l'encadrement et la pédagogie, avec des intervenants qui sont des généralistes venant souvent de très loin.

Frédéric Lirussi s'interroge sur la possibilité qui nous est laissée de pérenniser nos maquettes, qui sont obligatoires. Le Doyen estime qu'il faudrait une offre d'outils pédagogiques en direction de l'étudiant pour renforcer son autonomie. Certaines choses ne peuvent être apprises qu'en TP, or c'est ce qui est supprimé en premier lorsque l'on veut pratiquer une réduction des coûts. Ainsi, en Médecine, le souffle cardiaque est enseigné via 2 heures de cours magistral, sans que l'étudiant n'ait jamais la possibilité d'entendre un souffle cardiaque, ce qui est une aberration pédagogique.

- **Réunion ECNI du 03 mai au CNG et résultats le 29 juin 2016**

Une réunion majeure de préparation aux ECN de juin aura lieu à Paris le 3 mai. Le Doyen se dit préoccupé, car des dossiers et des photos de la session de mars ont fuité sur internet. Or, il avait été spécifié qu'aucune photo ne puisse être prise. Il existe un vrai problème de sécurité sur ce plan.

Le jury validera les résultats le 29 juin 2016.

En **2017**, les épreuves sont programmées du **19 au 23 juin**.

- **Passerelles**

13 dossiers ont été déposés pour une admission directe en **P3** : 3 par des étudiants en Pharmacie, 2 par des étudiants en Maïeutique, 3 par des ingénieurs, 4 par des doctorants en SVT et 1 par un doctorant en Physique. Pour l'admission directe en **P2**, **7** dossiers ont été déposés, 2 par des étudiants en Maïeutique, 1 par un étudiant en Pharmacie, 2 par des Masters de biologie Santé, 1 par un doctorant en SVTE.

- **Prix en enseignement (Cf. Annexe 1)**

Depuis l'année 2014-2015, l'université a mis en place un dispositif afin de décerner chaque année 3 prix à des enseignants de l'Université de Bourgogne, dotés chacun de 3000 euros. Le but est d'honorer des enseignants qui ont mené ou mènent une action particulière contribuant à une plus grande réussite des étudiants et au développement de l'attractivité de l'université, ceux qui procèdent à des innovations pédagogiques. Les dossiers peuvent être déposés par un enseignants ou une équipe d'enseignants, un directeur d'UFR ou un groupe d'une dizaine d'étudiants au moins.

La période prise en compte s'étend sur les 5 années universitaires qui précèdent ce dépôt de candidature. La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 13 mai, l'examen des dossiers aura lieu en mai et juin. Les enseignants ont été informés de ce dispositif, il n'appartient pas au conseil d'UFR de se prononcer sur l'éventuelle autopromotion des enseignants.

III - Appel à Projets Equipements Pédagogiques (Cf. Annexe 2)

Dans le cadre de ce dossier, l'UFR a procédé à deux classements distincts, l'un pour les projets relevant de la logistique de l'UFR en matière de pédagogie (4 projets), l'autre pour les projets déposés par des enseignants (5 projets). Seuls des enseignants de Pharmacie ont déposé des dossiers.

Le Doyen présente les différents dossiers ainsi qu'une pré-proposition de classement. Après discussion, le classement proposé pour la logistique et les dossiers enseignants est adopté à l'unanimité.

A cette occasion, le Doyen souligne qu'actuellement, en PACES notamment, les étudiants sont obligés de venir en cours pour avoir accès à la ressource. Il propose de réfléchir sur la mise en place d'un dispositif de streaming via la Passerelle. Les cours y seraient accessibles aux étudiants, pendant une semaine. Ce projet pourrait être déposé dans le cadre de l'appel d'offre équipements numérique, il sera construit en accord avec le PSIUN. Le Pr. Thauvin précise qu'au Kremlin-Bicêtre, des cours de DU sont dispensés via un diaporama filmé.

Il pourrait ensuite être envisagé d'exploiter ce dispositif pour les autres années de formation.

Par ailleurs, suite à la présentation du dossier de Nicolas Desbois sollicitant l'achat d'armoires pour le stockage de produits chimique, le Doyen missionne Frédéric Lirussi afin de faire un point sur les armoires de stockage de produits dangereux au niveau de l'UFR.

IV - Scolarité

1) Calendrier universitaire (Cf. Annexe 3)

Le projet de calendrier universitaire élaboré par la scolarité est présenté aux membres du comité pédagogique.

- La première partie du concours PACES aurait lieu les 12 et 13 décembre 2016. Les enseignants ont été contactés et cette décision devrait être actée au cours d'un comité de pilotage PACES qui se réunira le 2 mai.

- Une discussion véhémente s'engage au sujet du calendrier des PC3. En effet, les étudiants demandaient un étalement du calendrier sur deux semaines supplémentaires au 2^e semestre. Les Pr. Marc Maynadié et Pablo Ortega ont proposé, lors d'une réunion à laquelle assistaient des représentants étudiants, que ces 2 semaines se composent, comme les autres semaines des PC3, de stages les matins et de cours les après-midi. Les étudiants expriment leur désaccord, en effet, selon eux, ils sont trop nombreux en stage et n'en tirent pas systématiquement profit. Ils souhaitent que les deux semaines supplémentaires ne soient composées que de cours.

Les étudiants demandent à ce que le calendrier soit retravaillé et notamment le report des sessions d'examens : 1^{ère} session du 2^e semestre début juin, 2^e session (des 1^{er} et 2^e semestre) fin juin.

En PC2

- Il y aura désormais cours les vendredis.
- Les UE appareil cardio vasculaire et appareil digestif verront leur nombre d'heures d'enseignement réduit.

En PC2 et PC3, les étudiants disent être d'accord pour que les épreuves soient condensées, jusqu'à 4 épreuves par jour.

V - UMDPCS (Cf. Annexe 4)

❖ DIU kinésithérapie Réadaptation Gériatrique

Changement de tarifs : 1300 euros au lieu de 1650, afin d'harmoniser les tarifs avec l'université partenaire de Saint-Etienne. L'enseignant responsable à Dijon est France Mourey.

❖ DIU Soins palliatifs

La nouvelle organisation comprend 4 universités partenaires : Besançon, Nancy, Reims et Strasbourg, la responsable est Madame Alavoine.

❖ DU Edu Santé

Modifications pédagogiques : 14 heures de e-learning, le volume horaire global restant inchangé.

❖ DU Pathologie neuro-vasculaire

Ce Du change de nom, son nouvel intitulé est : DIU Formation théorique et pratique en pathologie neurovasculaire.

❖ **DU bloc opératoire**

Membres du comité pédagogique : Pr Trouilloud, Messieurs Julien et Andrès.

❖ **Cotisation annuelle au DPCSU**

L'UMDPC fait partie de l'association DPC Santé Université. Afin de verser la cotisation, l'UMDPC a besoin que la cotisation soit soumise au conseil d'UFR.

Le conseil se prononce favorablement pour le montant de la cotisation de 300 euros.

VI - Questions diverses

1) **Conflit d'intérêt et activités cumulées des HU**

Un PU-PH en pneumologie à Paris a donné pendant des années des avis sur la non-toxicité des moteurs diesel or il percevait une rémunération par Total.

Le conflit d'intérêt pose la problématique des cumuls d'activité. Par contre, si l'activité est déclarée officiellement, cela n'est pas illégal.

Beaucoup d'HU ne déclarent pas ces cumuls, même s'ils transmettent l'information au conseil de l'Ordre. La conférence des Doyens a décidé d'homogénéiser les pratiques en ce qui concerne les procédures de demande de cumuls d'activités accessoires. Une méthodologie claire, précise et identique pour toutes les UFR doit permettre à chaque Doyen d'affirmer que les relations entre l'industrie et les HU de sa faculté s'inscrivent dans le cadre d'une réglementation définie par la faculté et homogène sur le plan national, conforme à la législation en vigueur.

Chaque UFR devra mettre en place une commission des cumuls d'activités accessoires, composée paritairement de PU-PH et de MCU-PH, d'un membre représentant le directeur de la CME et d'un membre représentant le Directeur Général de CHU. Un formulaire harmonisé au niveau national sera mis en place. Un décompte annuel du temps consacré à ces activités sera tenu, avec un maximum de 42 ½ journées prises sur le temps de travail hospitalo-universitaire. Les activités se déroulant en soirées, week-end ou jours fériés ne donneront pas lieu à retenue de ½ journées.

La commission devra vérifier les critères d'indépendance du travail réalisé, son adéquation aux qualifications de l'HU concerné, et sa conformité aux textes en vigueur.

2) **Information aux étudiants et internes sur la responsabilité civile médicale**


Le CHU souhaite proposer aux étudiants et internes un séminaire sur la responsabilité civile médicale. En effet, il y a de plus en plus de méconnaissance chez les jeunes sur leur responsabilité personnelle dans le cadre des soins. Contactée par le CHU, la SHAM (assureur historique des hôpitaux publics) se propose d'organiser cette ½ journée d'informations à la fois juridiques et techniques.

Les étudiants indiquent que la corpo Médecine a organisé une session de ce genre en direction des externes, en collaboration avec le CROM et sponsorisée par le Sou médical.

3) **Frédéric Lirussi informe les membres du comité** de l'existence d'une enquête nationale sur la consommation de substances psychoactives par les étudiants en Pharmacie. Il fera passer le mail par la scolarité Pharmacie.

L'ordre du jour étant épuisé, le Doyen lève la séance à 20h10.

ANNEXES

	<p style="text-align: center;">Prix en Enseignement (PeE)</p> <p style="text-align: center;">Université de Bourgogne</p> <p style="text-align: center;">2016</p>
---	---

L'Université de Bourgogne a mis en place au cours des dernières années plusieurs actions afin de valoriser l'enseignement à l'Université, tels que :

- la mise en place du CIPE, Centre d'Innovation Pédagogique et d'Évaluation, qui accompagne le développement professionnel des enseignants et leurs initiatives pédagogiques depuis 2004.. Il contribue également à la réflexion non seulement au sein de notre université, mais aussi au niveau national et international, en matière de pédagogie universitaire.
- une offre de formation qui permette aux collègues de poursuivre leur réflexion en matière de pédagogie universitaire.
- des décharges accordées aux nouveaux maîtres de conférences qui suivent une formation proposée en matière de pédagogie universitaire.

Pour compléter ces actions, depuis l'année universitaire 2014-2015, l'Université de Bourgogne souhaite décerner chaque année trois Prix en Enseignement (PeE), dotés chacun à hauteur de 3 000 euros, au bénéfice des personnes qui enseignent à l'université de Bourgogne.

OBJECTIFS

Par la mise en place de ces prix, l'Université de Bourgogne souhaite :

- reconnaître et souligner la contribution essentielle de ses enseignants à la transmission du savoir
- promouvoir la qualité de la pédagogie universitaire tant au sein de la communauté universitaire qu'au-delà, auprès de nos futurs étudiants ou futurs collègues et de nos partenaires extérieurs
- inciter les composantes à valoriser la pédagogie universitaire

Ces prix honoreront donc les personnes qui, à l'occasion de leurs enseignements, ont mené ou mènent une action particulière contribuant à une plus grande réussite des étudiants et au développement de l'attractivité de l'université.

Par l'attribution de ces prix, seront honorées les personnes ayant procédé à des innovations pédagogiques, c'est-à-dire ayant fait évoluer leurs pratiques pédagogiques par rapport aux normes habituelles dans une discipline donnée afin de rehausser la qualité des apprentissages des étudiants.

CONDITIONS DE CANDIDATURE

- ✓ Le dossier peut être déposé par un enseignant ou par une équipe d'enseignants. Le dossier peut également être déposé dans l'intérêt d'autrui par un collègue, par le directeur de la composante à laquelle l'enseignant proposé est rattaché ou dans laquelle il assure un enseignement, ou encore par dix étudiants au moins. Dans le cas d'un dossier déposé dans l'intérêt d'autrui, l'enseignant proposé sera contacté, après dépôt du dossier, afin qu'il donne formellement son accord à la poursuite de la procédure.
- ✓ Peut être candidate toute personne qui enseigne à l'uB pour au moins 64 HTD par année universitaire.
- ✓ La période prise en compte pour décerner ce prix s'étend sur les cinq années universitaires ayant précédé le dépôt de candidature.
- ✓ Pour être recevable, le dossier doit se conformer à la procédure et au calendrier précisés ci-après.
- ✓ Un même dossier peut être proposé à nouveau s'il n'a pas été retenu ; une action ne peut recevoir qu'une seule fois un prix ;
- ✓ Un prix peut ne pas être décerné faute de candidatures satisfaisant les critères de recevabilité ou d'attribution.
- ✓ Le dossier est à envoyer, en version numérique, à Mme Grayot-Dirx, vice-présidente en charge des Ressources Humaines à l'adresse : prix.enseignement@u-bourgogne.fr

PROCÉDURE D'ATTRIBUTION DES PRIX

Un jury sera formé chaque année et composé de la manière suivante :

- un président de jury, personnalité extérieure à l'université de Bourgogne, nommée par le Président de l'université, parmi des personnalités compétentes en pédagogie universitaire proposées par le CIPE. Le président de jury ainsi désigné aura voix prépondérante.
- le vice-président enseignant de la CFVU
- un membre du CIPE
- le vice-président étudiant délégué à la vie étudiante
- le vice-président en charge du cycle Licence
- deux membres de la CFVU, élus par la CFVU sur candidature, dont un membre au moins appartenant aux collèges A ou B.
- deux membres du CA, élus par le CA sur candidature, dont un membre au moins appartenant aux collèges A ou B.
- un représentant des lauréats de l'année précédente. Ce représentant sera désigné d'un commun accord entre les lauréats de l'année précédente, ou à défaut par vote de ceux-ci.

Le jury ne pourra siéger si le quorum des $\frac{3}{4}$ des membres n'est pas atteint.

Les délibérations du jury sont confidentielles.

Chacun des prix sera doté de 3 000 euros attribué à titre personnel.

CALENDRIER

Date d'ouverture de l'appel à candidature	31 mars
Date limite de dépôt des dossiers	13 mai 2016
Examen des dossiers par le jury et attribution des prix	Examen des dossiers en mai et juin Jury : le 20 juin 2016

Chaque année, il sera rendu hommage aux lauréats lors des cérémonies marquant la rentrée universitaire.

CONTACT POUR PRÉCISIONS

Mme Grayot-Dirx, vice-présidente en charge des Ressources Humaines : vp.rh@u-bourgogne.fr

FICHE PROCEDURE pour compléter le dossier

Page 1. Présentation du dossier de candidature

Nom de la composante : préciser la composante à laquelle est rattachée le candidat et, si elle est différente, celle au sein de laquelle prend place la ou les actions présentées dans le dossier de candidature.

Nom du candidat et, le cas échéant, nom de la ou des personne(s) proposant un candidat si différent.

Niveau de diplôme : préciser le(s) niveau(x) du (des) diplôme(s) lié(s) à la candidature déposée.

Intitulé de la formation : préciser l'intitulé exact de la ou des formation(s) concernée(s)

Nombre d'étudiants concernés.

Dates de réalisation du projet : préciser les dates de début et de fin, le cas échéant.

Page 2. Description synthétique de la ou des actions soumises à l'attention du jury

Sur deux pages maximum :

1. Décrire la ou les actions menée(s) en expliquant la nature du ou des changements opéré(s) dans les pratiques pédagogiques antérieures et leur impact sur l'apprentissage des étudiants.
2. Préciser la manière dont elle(s) s'articule(nt) avec la stratégie de l'offre de formation de l'université et le lien avec une/des équipe(s) pédagogique(s).
3. Préciser, le cas échéant, quels sont les partenaires impliqués et la nature du partenariat.

Pour les candidatures pour autrui, nous attirons l'attention du ou des dépositaires du dossier sur la nécessaire précision de la description des actions qui est attendu, comme pour les autres types de candidature.

Vous joindrez obligatoirement à ce dossier un curriculum vitae précisant notamment les enseignements assurés sur les trois dernières années.

Peuvent être joints tous les documents utiles attachés à l'appréciation de la candidature (plaquettes, plan de cours, supports pédagogiques, conventions de partenariat....)



Prix en Enseignement
Année universitaire 2015-2016

Composante(s) concernée(s) <i>(précisez le département concerné, le cas échéant)</i>	
Niveau de diplôme	<input type="checkbox"/> DUT <input type="checkbox"/> Licence professionnelle <input type="checkbox"/> Licence <input type="checkbox"/> Master <input type="checkbox"/> Autre, préciser :
Intitulé de la formation ou des formations concernées	
Nom du candidat	
Nom de la ou des personnes proposant la candidature, si différent	
Nombre d'étudiants concernés par la ou les action(s) présentée(s)	
Dates de réalisation de la ou les action(s) présentée(s)	
Date et signature du déposant¹	

¹ Pour les candidatures déposées par dix étudiants, joindre **obligatoirement** un document faisant figurer les noms, prénoms, n° d'étudiant et signatures de chacun des dix étudiants.

Description synthétique de la ou les action(s) proposé(s) pour l'attribution du prix

En ce qui concerne les candidatures pour autrui, merci de veillez à bien décrire précisément l'action pédagogique menée.

1. Description de la ou des actions (contexte, public, objectifs, modalités, résultats)

2. Comment cette ou ces actions s'inscrivent-elles dans la stratégie de l'offre de formation de l'établissement ? Quels sont les liens avec l'(es) équipe(s) pédagogique(s) de la composante ou d'autres composantes ?

3 - Partenaires (le cas échéant) - nature de l'implication dans le partenariat

Joindre obligatoirement un *curriculum vitae* précisant notamment les enseignements assurés sur les trois dernières années.

Appels à projets équipements pédagogiques 2016

Rang de classement	Intitulé du projet	Demandeur	Montant TTC
--------------------	--------------------	-----------	-------------

Circonscription Pharmacie

1	Centrifugeuse TP de biochimie	Fabrice Neiers	3 390,00
2	Logiciel et matériel de pilotage pour chaîne HPLC Jasco	Philippe Faure	4432
3	Polarisateur de sonde d'oxygène dissous pour le fermenteur	Jean-Paul Lemaître	987,00
4	Armoires de stockage de produits chimiques	Nicolas Desbois	4 034,00
5	6 postes de travail Optiplex	Jean-Marie Heydel	5 882,00
Total 1			15 335,00

Logistique UFR Santé

1	Equipement en vidéoprojection et sonorisation salles B2		8 770,00
2	Mise à niveau vidéo transmission ces cours de PACES		67 400,00
3	Renouvellement des 8 ordinateurs portables de prêt		7 481,00
4	Renouvellement de 3 vidéoprojecteurs labos de langue		2 790,00
Total 2			86441

Total demandes UFR Santé	101 776 €
---------------------------------	------------------

calendrier annuel 2016-2017 UFR DES SCIENCES DE SANTE									
Composante	diplôme et année(s)	1er jour de présence des étudiants	fin des cours 1er semestre le	début et fin des examens du 1er semestre (du...au)	début et fin des cours du 2nd semestre (du...au)	début et fin des examens du 2nd semestre 1re session (du...au)	début et fin des examens de la 2e session (du...au)	fin de présence obligatoire (date de publication des résultats)	Observations : proposition de calendrier dérogatoire par formation (à justifier par un courrier joint au présent tableau) préciser les dates sollicitées
	L1 - PACES	30/08/16	02/12/16	les 12 et 13 /12/ 2016	début 09/01/2017 fin à déterminer	à déterminer	pas de 2ème session	30/06/17	
	L2 - DFGSM 2ème année	05/09/16	25/11/16	du 05/12/2016 au 15/12/2016	du 03/01/2017 au 07/04/2017	du 18/04/2017 au 28/04/2017	du 06/06/2017 au 12/06/2017	06/07/17	
	L3- DFGSM 3ème année	01/09/16	25/11/16	du 05/12/2016 au 15/12/2016 + c2i les 12-13-14/12/2016	du 03/01/2017 au 07/04/2017	du 18/04/2017 au 28/04/2017 - c2i du 02/05 au 04/05/2017	du 06/06/2017 au 12/06/2017	06/07/17	
	MM1 - DFASM 1ère année	05/09/16	Alternance de 7 semaines de cours et 7 semaines de stage avec à l'issue de la 7ème semaine de cours 2 jours d'examens				du 21/08/2017 au 25/08/2017	01/09/17	Examens : 20-21/10/2016 26-27/01/2017 4-5/05/2017
	MM2- DFASM 2ème année	05/09/16	idem que pour les MM1 alternance de 7 semaines de cours et 7 semaines de stages à l'issue des cours 2 jours d'examens				du 21/08/2017 au 25/08/2017	01/09/17	Examens : 08-09/12/2016 16-17/03/2017 26-27/06/2017
	MM3 - DFASM 3ème année	05/09/16	20/01/17	09/01/2017 au 10/01/2017			20 et 21/02/2017	03/09/17	1 seul semestre puis stage
	Master 1 Biologie et produits de santé (BIOPS)	05/09/16	25/11/16	le 16/12/2016	09/01/2017 au 07/04/2017	du 21/04/2017 au 05/05/2017	du 06/06/2017 au 12/06/2017		
	Master 2 Assurance Qualité des Produits de Santé et harmonisation internationale	12 ou 19/09/2016	03/03/17	du 06/03/2017 au 10/03/2017	stage du 13/03/2017 au 13/09/2017	22/09/2017 soutenance rapport de stages	fin septembre 2017		
	Master 1 Santé Publique et Environnement	26/09/16	09/12/16	14/12/16	du 03/01/2017 au 31/03/2017	les 5 et 6/04/2017	du 29/05/2017 au 02/06/2017		
	Cycle MAIEUTIQUE	en cours de réforme							
	2ème année Maïeutique (MA2)								
	3ème année maïeutique (MA3)								
	4ème année maïeutique (MA4)								
	5ème année maïeutique (MA5)								

UFR des Sciences de Santé - MEDECINE

calendrier annuel 2016-2017 UFR DES SCIENCES DE SANTE

Composante	diplôme et année(s)	1er jour de présence des étudiants	fin des cours 1er semestre le	début et fin des examens du 1er semestre (du...au)	début et fin des cours du 2nd semestre (du...au)	début et fin des examens du 2nd semestre 1re session (du...au)	début et fin des examens de la 2e session (du...au)	fin de présence obligatoire (date de publication des résultats)	Observations : proposition de calendrier dérogatoire par formation (à justifier par un courrier joint au présent tableau) préciser les dates sollicitées	
UFR des Sciences de Santé - PHARMACIE	L1 - PACES	30/08/16	02/12/16	les 12 et 13 /12/ 2016	09/01/2017 à déterminer	à déterminer	pas de 2ème session	30/06/17		
	L2 - DFGSP 2ème année	05/09/16	02/12/16	du 12/12/2016 au 16/12/2016 oraux 8/12/2016	du 03/01/2017 au 14/04/2017	du 02/05/ au 12/05/2017	du 12/06/2017 au 23/06/2017	05/07/17		
	L3- DFGSP 3ème année	01/09/16	02/12/16	du 12/12/2016 au 16/12/2016 oraux 8/12/2016	du 03/01/2017 au 14/04/2017 stage du 27/03/2017 au 01/04/2017	du 02/05/ au 12/05/2017	du 12/06/2017 au 23/06/2017	06/07/17		
	DFASP - 4ème année	01/09/16	02/12/16	du 12/12/2016 au 16/12/2016 oraux 8/12/2016	du 03/01/2017 au 14/04/2017	du 02/05/ au 12/05/2017	du 12/06/2017 au 23/06/2017	04/07/17		
	DFASP - 5ème année (3 parcours)									
	PARCOURS OFFICINE	05/09/16	13/01/17	du 23/01 au 27/01/2017	30/01/2017 au 19/05/2017	29/05/2017 au 07/06/2017	fin août début septembre	année hospitalo universitaire du 1/10/2016 au 30/09/2017		
	PARCOURS INDUSTRIE	01/09/16		organisation spécifique : 1 mois de cours puis stage hospitalier à temps plein du octobre 2016 à fin février 2017 puis cours en mars-avril et enfin 4 mois de stage industriel						
	PARCOURS INTERNAT	01/09/16		organisation spécifique : à adapter quand les dates du concours national 2016/2017 seront connues						
	DFASP - 6ème année									
	cycle court Officine	03/10/16		examen de pré stage : 3 et 4 octobre 2016 - calendrier spécifique : stage avec retour à la faculté						
	cycle court Industrie			date variable selon formation suivie						

UMDPCS

Conseil d'UFR du 19 avril 2016

DU Edu Santé

- Modifications pédagogiques (14h de e-learning) – le volume horaire global reste inchangé

DU Pathologie Neuro-Vasculaire

- Changement de nom : DIU FORMATION THEORIQUE ET PRATIQUE EN PATHOLOGIE NEUROVASCULAIRE

DU BLOC OPERATOIRE

- Membres du Comité Pédagogique désignés par M. TROUILLOUD, M. JULIEN et M. ANDRES

DIU Kinésithérapie Réadaptation Gériatrique

- Changement de tarifs : 1300 € au lieu de 1650 €: harmonisation avec St ETIENNE
- Formation sur 1 an – 1 université partenaire
- Responsable : Mme MOUREY

DIU Soins palliatifs

- Nouvelle organisation : 4 universités partenaires : BESANCON – NANCY – REIMS – STRASBOURG
- Formation sur 2 ans
- Responsable Mme ALAVOINE

Cotisation annuelle au DPCSU

- Tarif : 300€